

OFFICE DES VÉHICULES

Rte de la Communance 45 Case postale CH-2800 Delémont 1 t +41 32 420 71 20 immatriculation.ovj@jura.ch

Demande de blocage de données personnelles

Selon l'article 89g ch. 5 LCR, les cantons peuvent publier les nom et adresse des détenteurs-trices de véhicules si la communication officielle de ces données ne fait pas l'objet d'une opposition. Les détenteurs-trices peuvent s'opposer, sans conditions et gratuitement, à la diffusion des indications les concernant auprès de l'autorité cantonale compétente.

Données personnelles du/de la détenteur-trice qui souhaite bloquer la publication de ses données :

☐ Madame ☐	Monsieur		Entreprise	
N ° de plaque :				
Nom :				
Prénom :				
Date de naissance :				
Rue et n°:				
Npa, localité :				

Le/la soussigné-e est informé-e que l'Office des véhicules (OVJ) pourra toutefois : selon art. 89g ch. 3 LCR Communiquer les données relatives aux détenteurs-trices aux assurances et aux personnes qui:

- a. participent à la procédure d'admission;
- b. sont concernées par un accident de la route;
- c. font valoir par écrit un intérêt suffisant en vue d'une procédure

Lieu et date :	